

QUESTIONS ADRESSÉES À LA VILLE DE MONTRÉAL

1. Comment peut-on qualifier l'achalandage de la station de métro Berri-UQUAM et sa facilité d'usage?

Réponse donnée le 28 novembre 2006 par M. Pierre Sainte-Marie

En ce qui concerne la capacité de la station de métro Champ-de-Mars à reprendre les déplacements en transport en commun générés par le CHUM, la Ville soumet la réponse suivante, validée auprès de la Société de transport de Montréal:

Dans son étude, le consultant CIMA+ estime à 900 les déplacements en transport en commun vers le CHUM durant la pointe du matin de ce générateur (la plus critique), soit de 7h15 à 8h15.

Précisons d'emblée que la station de métro peut reprendre la totalité de la demande additionnelle du CHUM, c'est plutôt la capacité de rames de métro qui doit faire l'objet d'une attention particulière.

Si on pose l'hypothèse conservatrice que TOUS les déplacements passent par la station Champ-de-Mars, on obtient une demande additionnelle maximale d'environ 45 personnes par rame de métro, ce qui est acceptable dans l'état actuel des choses. Il est vraisemblable par contre que les usagers se répartiront aussi ailleurs sur le réseau de transport en commun, soit l'autobus et la station Berri-UQAM, réduisant cette valeur.

2. Vos documents indiquent un passage piéton extérieur (bâtiment-pont) en continuité avec la rue la Gauchetière à travers le CHUM. Cependant, lors des séances d'informations on a présenté un projet de fermeture de la rue sous forme d'Atrium ou « rue intérieure ».

Quelle est la proposition à l'étude par la commission? Mais surtout, quelle est la proposition qui a été analysée au Conseil du Patrimoine et au comité sur l'Architecture et l'Urbanisme CAU? Celle en bâtiment-pont ou celle proposant la fermeture de la rue?

Analyse-t-on aujourd'hui une proposition différente de ce qui a été présenté au comité-conseils?

Selon notre compréhension, le CAU, le CCU et le Conseil du Patrimoine ont considéré la proposition qui concerne la fermeture de la rue LaGauchetière. Pouvez-vous le confirmer?

La seule proposition analysée par le CAU, le CCU et le CPM est celle présentée à l'OCPM c'est-à-dire la fermeture de la rue de la Gauchetière entre les rues Saint-Denis et Sanguinet afin d'y aménager une entrée principale au projet .

3. Le Plan d'urbanisme prévoit la protection de grandes perspectives (Plan d'urbanisme-action 11.1).

Parmi ces perspectives, celle de la Tour de l'Horloge en direction du Mont-Royal n'a pas été modélisée dans le document déposé en audience (CHUM et Quartier de la santé-Étude d'intégration 4.2).

Pourriez-vous nous fournir cette modélisation ?

Cette modélisation n'a pas été complétée.